

Billère, le 31 Janvier 2018.

REGLEMENT AQUATHLON BILLÈRE

DU SAMEDI 26 MAI 2018

Article 1

L'Aquathlon de Billère est organisé le Samedi 26 Mai 2018 par le Billère Athlétic Triathlon.

Article 2

Cet AQUATHLON est composé de 4 épreuves :

- **Course enfants et Avenir (poussins : 2009/2010 et pupilles : 2007/2008) :**
 - * 50 mètres natation +
 - * 300 mètres CAP
- **Course Découverte Jeunes (2005/2006) :**
 - * 100 mètres natation +
 - * 500 mètres CAP
- **Course Découverte Adultes [nés(ées) avant 2005] :**
 - * 100 mètres natation +
 - * 500 mètres CAP
- **Course Elite Adultes [nés(ées) avant 2003] :**
 - * 200 mètres natation +
 - * 1000 mètres CAP

Mise en place de finales exclusivement féminines sur les épreuves "Découverte" et "Elite" à condition de disposer de 12 féminines minimum inscrites sur l'(les) épreuve(s) considérée(s). Une communication sera faite sur ce point lors du briefing d'avant-course.

Le système de qualifications est le suivant :

Les qualifications se feront sous forme de manches jusqu'à la finale (*au minimum deux aquathlons réalisés par participant et au maximum cinq*).

- 12 partants maxi par manche : 3 qualifiés systématiquement par manche et repêchages aux temps (*en fonction du nombre d'engagés*).
- Les éliminés seront orientés vers l'épreuve de consolante.

Article 3

Les engagements peuvent être effectués de 2 manières : internet ou par courrier.

Par internet :

- Renseignements sur le site: www.billere-triathlon.com
- Date limite d'inscription : Jeudi 24 Mai 2018 à minuit.

Par courrier :

- Bulletin d'inscription téléchargeable sur le site: www.billere-triathlon.com
- Date limite d'inscription : Samedi 19 Mai 2018.
- Règlement par chèque à adresser à : Billère Athlétic Triathlon. Villa Les Violettes. Impasse ODEAU. 64140 BILLERE.
- Tout dossier incomplet ne sera pas validé.

Les droits d'inscription (par internet ou courrier) sont fixés à :

- 6€ pour la course : Avenir.
- 8€ pour la course : Découverte.
- 11€ pour la course : Elite.

ATTENTION : Pas d'inscription le jour de la course.

Toute demande d'annulation de l'inscription pour cause de blessure ou maladie, devra parvenir à l'organisation accompagnée d'un certificat médical justificatif avant le 18 Mai 2018.

Le prix de l'engagement sera alors remboursé au demandeur à l'exception de 2 Euros qui seront conservés par l'organisation pour traitement des formalités administratives.

Article 4

En cas d'annulation indépendante de la volonté de l'organisateur, les frais d'inscriptions ne seront pas remboursés.

Article 5

La remise des dossards aura lieu sur le parking de la piscine de Billère, le 26 Mai 2018, de 13h00 à 14h00. L'organisation ne fournira pas d'épingles.

ATTENTION, un briefing d'avant-course (**OBLIGATOIRE POUR TOUS**) sera organisé à **14h15**.

Article 6

Au regard de l'article L.213-3 du code du sport, les licenciés FF Tri, FSGT et UFOLEP devront présenter leur licence lors du retrait du dossard.

Les non licenciés devront présenter lors de l'engagement un certificat médical portant la mention : "*Apte à la pratique du Triathlon ou de l'Aquathlon EN COMPETITION*" daté de moins de 1 an.

Les mineurs non-licenciés, en plus du certificat mentionné ci-dessus devront aussi présenter :

- Une autorisation parentale avec attestation sur l'honneur des parents mentionnant que leur enfant est apte à la pratique de la natation sur 25 mètres.

Article 7

Tout participant s'engage à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de l'inscription.

La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation de tout recours contre l'organisation en cas de dommages et de séquelles ultérieures qui pourraient survenir du fait de l'épreuve.

Article 8

Les participants s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles anti dopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur.

Article 9

L'ensemble du parcours se déroulera sur un circuit balisé.

La partie natation se déroulera dans le bassin intérieur ou extérieur de la piscine de Billère (25m).

La partie pédestre se déroulera sur un parcours tracé autour de ladite piscine (mixte herbe/bitume).

En cas de mauvais temps, un parcours B de repli sera utilisé sur une demi-voie publique.

Article 10

Tous les concurrents seront invités à effectuer une reconnaissance du parcours pédestre. Aucune assistance extérieure ne sera autorisée excepté celle liée à l'organisation.

Article 11

Chaque concurrent devra respecter l'emplacement qui lui est attribué dans la zone de transition. Cette zone de transition sera interdite à toute personne extérieure à l'organisation.

Article 12

Chaque concurrent disposera de son propre équipement (maillot de bain, lunettes de natation si besoin, chaussures et tenue de course à pied). Seuls seront fournis : les dossards et bonnets de bain.

ATTENTION : le port d'un vêtement couvrant la partie supérieure du corps est obligatoire lors de l'épreuve de course à pied.

Article 13

Le port du bonnet de bain numéroté fourni par l'organisation sera obligatoire.

Le port du dossard sera obligatoire lors de l'épreuve pédestre. Ce dernier devra être visible de face à tout moment de la course.

Article 14

Le départ de la 1^{ère} manche qualificative aura lieu à la piscine de Billère le Samedi 26 Mai à **14h30**.

Chronologie des épreuves :

- 1er tour : "Course Elite" complète, puis "Course Découverte" complète, puis "Course Avenir" complète.
- Tours suivants : Alternance des manches "Elite", "Découverte" et "Avenir" jusqu'aux 3 grandes finales.

Article 15

L'organisation aura le pouvoir de retirer un participant s'il ne se conforme pas au règlement ou si elle estime que son état de santé ne lui permet pas de continuer.

Article 16

Une organisation de secours sera mise en place avec un local et son matériel, ainsi que 3 secouristes.

Article 17

Un ravitaillement en eau et fruits sera à la disposition des concurrents à proximité de la ligne d'arrivée.

Article 18

La remise des prix aura lieu à **18h30**.

Pour chaque course (Avenir, Découverte Jeune, Découverte Adulte, Elite) : seront récompensés les 3 premiers Hommes et les 3 premières Femmes.

Pas de classement par catégories d'âge.

Un lot sera offert à tous les participants.

Article 19

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile. Cependant ils déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel, et en cas de non-respect du présent règlement et des consignes de sécurité présentées lors du briefing d'avant-course.

Article 20

Les participants acceptent que l'organisateur puisse utiliser les photos ou vidéos prises lors de l'évènement à des fins de communication ultérieures.